



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Dirco Info n°2020-009

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 26 février 2021

### **A20 – CORRÈZE Restriction de circulation sur l'A20 Entretien préventif d'ouvrage d'art entre les échangeurs n°48 « Allasac » et n°50 « Brive centre »**

L'État – La direction interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIR Centre-Ouest) vous informe de restrictions de circulation sur l'autoroute A20, aux abords de l'ouvrage d'art dit de la Croix de l'Aiguillon, entre l'échangeur 48 « Allasac » et l'échangeur 50 « Brive centre » **du mercredi 03 mars à 9h00 au vendredi 19 mars à 16h00.**

Ces restrictions interviennent dans le cadre de l'entretien préventif d'un ouvrage d'art (remplacement des joints de chaussée et reprise des différentes couches de chaussée). Dans cette même zone de chantier seront également réalisés des travaux connexes (débroussaillage, balayage de chaussée, hydrocurage de caniveaux à fente, inspection d'ouvrage d'art et implantation de signalisation verticale).

Au droit des travaux, l'axe A20 dans le sens Province Paris sera fermé à la circulation. Les usagers seront basculés sur la voie de gauche du sens opposé.

*Les usagers sont invités à la plus grande prudence dans la traversée de la zone de travaux, pour leur propre sécurité, et celle des agents aux abords du chantier. Il est notamment rappelé la nécessité de respecter la signalisation temporaire et les limitations de vitesse mises en place.*

*La DIR Centre-Ouest prie les usagers de l'excuser pour la gêne subie à l'occasion de ces travaux et les remercie par avance de leur compréhension.*

**information usagers :** [www.dirco.info](http://www.dirco.info)

**Direction interdépartementale  
des routes Centre-Ouest**

Service qualité et relations avec les usagers  
22, rue des Pénitents blancs - 87 032 Limoges cedex  
Tél. : 33 (0) 5 87 50 60 22  
[www.dirco.info](http://www.dirco.info)

[mruc.sqru.dirco@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mruc.sqru.dirco@developpement-durable.gouv.fr)